CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 03 août 2020 À 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTS : MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 06 JUILLET 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juillet 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juillet 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatorze-mille-cent-vingt-trois-dollars et sept-cents (114,123.07$) de déboursés et de dix-mille-neuf-cent-soixante-huit-dollars et soixante-sept-cents (10,968.67$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-cinq-mille-quatre-vingt-onze-dollars et soixante-quatorze-dollars (125,091.74$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-04**

**AUTORISATION-PAIEMENT DES VACANCES ANNUELLES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a informé le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité que durant ses quatre (4) semaines de vacances cédulées pour le mois d’août 2020, il travaillera pour la municipalité durant ses quatre (4) semaines;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Conseil municipal le paiement de ses quatre (4) semaines de vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des quatre (4) semaines de vacances du directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-05**

**AUTORISATION-HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER-COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier fait des heures supplémentaires les fins de semaines pour le nettoyage de l’entrée du bureau municipal et de l’accès au guichet automatique et ce, dû au COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des heures supplémentaires faites et à faire durant les fins de semaines pour le nettoyage dû au COVID-19 au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-06**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT-COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ SANTÉ DES GENS D’ICI DE SAINTE-FÉLICITÉ-SAISON HIVERNALE 2020-2021**

CONSIDÉRANT la demande formulée dans une correspondance du 23 juillet 2020 de Madame Micheline Verreault, coordonnatrice de la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité sollicitant de nouveau le déneigement du stationnement gratuitement par la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de faire le déneigement du stationnement de la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité sans frais pour la saison hivernale 2020-2021;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité informe la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité que le déneigement du stationnement se fera **après** les priorités de déneigement de la municipalité;

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité se dégage de toute responsabilité;

° QUE la Coopérative Solidarité Santé des Gens d’ici de Sainte-Félicité devra formulée une demande écrite pour le déneigement du stationnement à chaque saison hivernale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-07**

**CESSION DU VIEUX CAMION DODGE 2003 À STATION SERVICE TURCOTTE ET FILS**

CONSIDÉRANT QUE les coûts du remorquage et de mise en ordre de fonctionnement du vieux camion dodge 2003 sont trop élevés pour autoriser la réparation;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du vieux camion dodge 2003 est évaluée à environ 100.00$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité cède sans frais à Station Service Turcotte et Fils de Grosses-Roches le vieux camion dodge 2003;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tout document requis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la cession du vieux camion dodge 2003.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-08**

**SUBVENTION D’UN MONTANT DE 50,000.00$-PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION-LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS MONSIEUR FRANÇOIS BONNARDEL**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 02 juillet 2020, Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports informe la municipalité que suite à la recommandation du député qu’il accorde une aide financière maximale d’un montant de 50,000.00$ pour des travaux d’amélioration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

°QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

° De prendre acte de fait de la correspondance de Monsieur François Bonnardel, Ministre des transports du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-09**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4-PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D’EAU ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I019-LES ENTREPRISES D’AUTEUIL ET FILS INC.-PROJET NUMÉRO # 53-2-08023-18-01**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif no 4 pour le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon sanitaire I019, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif no 4, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. », concernant le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, pour un montant de cinq-mille-quatre-cent-soixante-et-un-dollars et trente-et-un-cents (5,461.31$), taxes incluses, et ce, slon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-10**

**DEMANDE D’ACHAT DE 2 TUYAUX USAGÉS EN BÉTON-MONSIEUR RÉGIS CHASSÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée par Monsieur Régis Chassé pour l’achat de 2 tuyaux usagés en béton appartenant à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement (Madame Diane Marceau se retire dans ce dossier en raison du lien de parenté) :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de vendre à Monsieur Régis Chassé 2 tuyaux usagés en béton au coût de 20.00$ chacun.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-11**

**ADJUDICATION DE MANDAT-TECQ 2019-2023-SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit mandater les services professionnels d’ingénierie pour les travaux TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate les services professionnels d’ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour les travaux du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-12**

**DEMANDE DE REMPLISSAGE DE FOSSÉ-MONSIEUR MAGELLA MARCEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une demande en date du 31 juillet 2020 de Monsieur Magella Marceau afin de remplir le fossé localisé près de son terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Magella Marceau à faire le remplissable du fossé localisé près de l’immeuble portant le matricule : 1617-97-3396 selon les normes en vigueur.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 03 août 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h48.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier